

Guide des politiques de l'ADELFIES (document de travail)^{1,2,3}

Introduction

Le présent document vise à permettre aux membres régulier·ière·s et en particulier aux exécutant·e·s de l'Association des étudiant·e·s en littératures de langue française, en traduction et en création inscrit·e·s aux études supérieures de l'Université McGill (ci-après, ADELFIÉS) de connaître les motivations et les positions qui doivent guider les mandats de l'Association au fil des ans. En d'autres termes, il s'agit d'une référence universelle pour les personnes agissant au nom de l'Association dans le cadre de divers titres et constitue un catalogue de principes directeurs généraux.

Le Guide des politiques relève de la responsabilité du Conseil exécutif; ces politiques, touchant des enjeux internes et externes au Département des littératures de langue française, de traduction et de création (DLTC), demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient amendées, remplacées ou retirées. Il est attendu que tou·te·s les exécutant·e·s de l'ADELFIES, dans le cadre de leurs fonctions et au meilleur de leurs capacités, se conduisent et s'expriment conformément aux valeurs détaillées dans le Guide. Par conséquent, tout·e nouvel·le exécutant·e de l'Association s'engage à prendre connaissance des mandats ci-dessous et à les appliquer. De même, le Comité exécutif s'engage à garder le Guide des politiques à jour en tout temps, permettant à tou·te·s de s'assurer de la légitimité de ses actions.

Toute question concernant la gouvernance et les politiques de l'ADELFIES, incluant la procédure pour adopter une nouvelle politique, peut être transmise par courriel à adelfies.pgss@mail.mcgill.ca.

0. Modalités

- 0.1. De facto, toute proposition/position adoptée en AG se retrouve dans le présent guide.
- 0.2. Toute modification apportée aux positions présentes dans le guide doit être approuvée en assemblée générale (ci-après AG) :
 - 0.2.1. L'avis de proposition de promulgation, de modification ou d'abrogation de toute partie de ce présent guide doit être remis au Comité exécutif au moins cinq (5) jours avant l'AG au cours de laquelle la motion doit être présentée.
 - 0.2.2. L'avis de la formulation de la motion proposée doit être soumis aux membres du CE au moins un (1) jour avant l'AG au cours de laquelle la motion doit être présentée et débattue.

¹ Les échanges avec l'administration de l'Université se font via l'Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université McGill (ci-après, AÉCSUM) donc les résolutions de l'ADELFIES doivent s'adresser aux directions départementales et facultaires.

² Lorsque pertinent, ajouter des résolutions du genre : « Que l'ADELFIES encourage les autres associations étudiantes de McGill, notamment l'AÉCSUM, à adopter une motion similaire. »

³ L'ADELFIES remercie l'AÉCSUM, l'AÉUM, l'AFESH-UQAM, l'AFEÀ-UQAM, la CADEUL et la FAÉCUM pour avoir fourni l'inspiration à la première mouture de ce Guide, en 2020-2021.

0.2.3. La motion doit être lue en AG. Elle est débattue et modifiée au besoin, et approuvée par un vote à la majorité simple. Une nouvelle politique spéciale est alors inscrite au présent cahier.

0.2.4. Les changements doivent prendre effet immédiatement après cette approbation.

1. Frais de scolarité, stages et financement institutionnel garanti pour les étudiant·e·s-chercheur·euse·s des cycles supérieurs

1.1. Que l'ADELFIES reconnaisse l'éducation postsecondaire comme un droit universel et prenne position en faveur d'une réduction allant jusqu'à l'élimination des frais de scolarité et afférents pour les étudiant·e·s aux cycles supérieurs.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

1.2. Que l'ADELFIES prenne position en faveur de la rémunération des stages professionnels dans tous les domaines d'études.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

1.3. Que l'ADELFIES appuie l'octroi d'une allocation de subsistance minimale et concurrentielle en regard des départements homologues du DLTC, à McGill ou d'autres universités, pour tou·te·s les étudiant·e·s des cycles supérieurs en combinant les sources suivantes (ou autres) :

1.3.1. La remise de frais de scolarité et frais accessoires universitaires;

1.3.2. Bourses d'études et financement par étape.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

2. Charges de cours et assistanats d'enseignement ou de recherche

Note : Une partie importante des membres de l'ADELFIES sont employé·e·s par l'Université comme chargé·e·s de cours, auxiliaires d'enseignement et auxiliaires de recherche. Alors que ces postes sont représentés par leur syndicat respectif, l'ADELFIES représente également et spécifiquement chargé·e·s de cours, auxiliaires d'enseignement et auxiliaires de recherche qui sont inscrit·e·s comme étudiant·e·s à la maîtrise ou au doctorat en littératures de langue française, en traduction et en création.

2.1. Que l'ADELFIES soutienne les positions suivantes :

2.1.1. La charge de cours et les assistanats constituent une forme d'emploi qui contribue aux besoins financiers des étudiant·e·s des cycles supérieurs; il ne s'agit pas d'une source de financement.

2.1.2. Tou·te·s les étudiant·e·s des cycles supérieurs employé·e·s comme chargé·e·s de cours, auxiliaires d'enseignement et auxiliaires de recherche par le DLTC doivent disposer de ressources adéquates pour remplir leurs

fonctions, notamment un espace de travail et un ordinateur désigné, un espace approprié pour rencontrer les étudiant·e·s ainsi qu'une formation adéquate.

2.1.3. Les chargé·e·s de cours, auxiliaires d'enseignement et auxiliaires de recherche ne sont pas tenu·e·s de travailler plus d'heures qu'elles ne sont rémunéré·e·s.

2.1.4. Tout travail supplémentaire effectué par les chargé·e·s de cours, auxiliaires d'enseignement et auxiliaires de recherche doit être rémunéré en totalité et dans un délai raisonnable.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

2.2. Que l'ADELFIÉS entretienne de bonnes relations avec les syndicats AGSEM, AMURE et MCLIU, encourage la représentation et assure les suivis nécessaires.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

2.3. Que l'ADELFIÉS reconnaisse les problèmes de paie qu'a engendrés la transition vers Workday qui ont affecté les étudiant·e·s des cycles supérieurs et se positionne contre toute modification au système des ressources humaines de McGill entraînant des retards de paie.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

3. Soutien financier associatif pour les membres

3.1. Que l'ADELFIÉS adopte un fonds de déplacement pour les étudiant·e·s qui présentent lors d'un événement académique (colloque, journée d'étude, etc.) hors de Montréal, selon les conditions et règles suivantes :

3.1.1. Il s'agit d'un financement rétrospectif : après avoir participé à l'événement académique pour lequel l'étudiant·e souhaite recevoir une aide financière, l'étudiant·e communiquera avec la vice-présidence aux finances pour soumettre ses dépenses (avec factures à l'appui) et ses autres sources de financement;

3.1.2. L'octroi d'une bourse de déplacement de l'ADELFIÉS est conditionnel à une demande préalable faite au DLTC;

3.1.3. L'étudiant·e ne peut faire qu'une demande par année à l'ADELFIÉS;

3.1.4. Le montant octroyé est déterminé en fonction des besoins de chacun·e et du nombre de demandes reçues par l'ADELFIÉS;

3.1.5. L'étudiant·e a jusqu'au 30 juin de chaque année pour soumettre sa demande (c'est après cette date que l'exécutif de l'ADELFIÉS attribuera les bourses en fonction du montant disponible).

(Adoption en AG le 25 septembre 2019)

4. Accessibilité

4.1. Que l'ADELFIES reconnaisse que :

- 4.1.1. Les barrières rencontrées par les étudiant·e·s en situation de handicap s'étendent au-delà de l'environnement physique bâti et affectent l'accès aux services essentiels de soutien, la participation en classe et l'implication dans des activités parascolaires;
- 4.1.2. Le handicap n'existe pas de façon isolée et interagit avec d'autres facteurs de discrimination et d'oppression tels que le sexe et le genre, la race, la classe, etc. de façon à marginaliser asymétriquement certains individus ou groupes;
- 4.1.3. Les individus ne doivent pas avoir à assumer un fardeau excessif lorsqu'ils demandent des accommodements au sein des institutions.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

4.2. Que l'ADELFIES s'engage à promouvoir et à garantir, dans la mesure du possible, l'accessibilité de ses activités (démocratiques, académiques ou sociales) pour tou·te·s ses membres en s'inspirant notamment des critères établis par la certification *Événements durables* du Bureau de la durabilité (BDD) de McGill, soit :

- 4.2.1. La tenue de l'événement à une date et une heure accessibles en fonction des séminaires du département, des fêtes religieuses, etc. ([Quick Guide to Inclusive Scheduling](#));
- 4.2.2. Le recours à une tarification flexible lorsque la gratuité n'est pas une option;
- 4.2.3. Le choix d'un lieu (en présentiel) ou d'une plateforme (en virtuel) qui présente aussi peu de barrières que possible;
- 4.2.4. Le choix d'un lieu (en présentiel) avec des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- 4.2.5. Le choix d'un lieu (en présentiel) avec des toilettes non genrées;
- 4.2.6. L'établissement d'« accords collectifs » ([Quick Guide to Community Agreements](#)) en ouverture d'activité;
- 4.2.7. La rédaction de documents et de supports visuels qui respectent les critères d'accessibilité du BDD ([Quick Guide to Accessibility Guidelines](#)).

(Adoption en AG le 4 février 2021)

4.3. Que l'ADELFIES s'engage à transmettre, en début de session, un formulaire à tou·te·s ses membres pour leur demander leurs besoins spécifiques (physiques ou autres) pour la participation aux activités démocratiques, académiques et sociales de l'Association; tout au long de la session, ceux-ci devront être priorisés par rapport aux autres éléments de la certification durable. Les informations contenues dans ces formulaires seront anonymes et confidentielles.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

5. Environnement et justice climatique

- 5.1. Que l'ADELFIES obtienne la certification « bronze » du programme *Lieux de travail durables* du Bureau de la durabilité (BDD) de McGill. En l'occurrence, sur le plan de l'environnement, l'Association s'engage à :
- 5.1.1. Utiliser de l'eau du robinet (filtrée) au lieu de l'eau en bouteille ou d'une machine à eau;
 - 5.1.2. Signaler les fuites de robinet ou autre dans un délai d'une semaine;
 - 5.1.3. Lorsque possible, éteindre les moniteurs et les écrans non utilisés;
 - 5.1.4. Lorsque possible, opter pour des fournitures de bureaux écoresponsables (ex. stylos, crayons à tableau et surligneurs rechargeables, cahiers fabriqués à partir de papier recyclé, batteries réutilisables...);
 - 5.1.5. Encourager les communications sans papier (ex. moins de photocopies, envois numériques, accès à des écrans/projecteurs lors des réunions);
 - 5.1.6. Respecter la *Paper Policy* de McGill en imprimant recto-verso;
 - 5.1.7. S'assurer que les membres sont au courant des bonnes pratiques de recyclage (et de compostage si disponible);
 - 5.1.8. Éviter l'utilisation de vaisselle, ustensiles, etc. jetables;
 - 5.1.9. Mettre en place un système qui encourage les professeur·e·s à partager les surplus de nourriture pour les colloques, journées d'étude, etc. intitulé « Sharing is caring »;
 - 5.1.10. Obtenir la certification « Argent » ou plus du programme *Événements durables* du BDD pour tous nos événements de moyenne et grande envergure (ex. colloque).

(Accréditation obtenue en 2018-2019)

- 5.2. Que l'ADELFIES déclare sa reconnaissance d'un état d'urgence climatique qui menace directement les générations futures sur le plan de l'environnement, de la santé humaine et de la sécurité alimentaire, et qui contribue déjà à l'accroissement des inégalités sociales à l'échelle locale et internationale.

(Adoption en AG le 11 septembre 2019)

- 5.3. Que l'ADELFIES adopte et soutienne les actions institutionnelles ou politiques exigées par l'urgence de la situation afin de lutter contre les changements climatiques.

(Adoption en AG le 11 septembre 2019)

- 5.4. Que l'ADELFIES soit en grève le vendredi 27 septembre 2019 pour permettre à ses membres de participer à la manifestation pour le climat, et que cette grève s'inscrive comme moyen de pression :

- 5.4.1. Pour revendiquer un programme provincial d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la crise climatique;
- 5.4.2. Pour revendiquer une loi climatique provinciale et fédérale qui force l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C;

5.4.3. Pour revendiquer une plus grande transparence de la part de l'Université McGill concernant ses investissements dans les énergies fossiles ainsi que l'adoption d'une politique par rapport au financement écoresponsable des recherches;

5.4.4. Pour revendiquer le respect par les gouvernements québécois et canadien de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, jusqu'à consultation des communautés autochtones concernées.

(Adoption en AG le 25 septembre 2019)

5.5. Que l'ADELFIES tienne une grève symbolique du 30 mars au 3 avril 2020 en solidarité avec les associations étudiantes déjà en grève et pour réaffirmer son engagement dans la lutte contre les changements climatiques, et que l'ADELFIES, pendant cette période et au moyen de ses différentes plateformes, informe ses membres et les encourage à participer à des actions virtuelles en soutien à la justice climatique.

(Adoption en AG le 19 mars 2020)

5.6. Que l'ADELFIES appuie les revendications suivantes :

5.6.1. Que McGill devance sa cible de carboneutralité de 2040 à 2030;

5.6.2. Que McGill cesse toutes recherches au profit, ou financées par, des compagnies de combustibles fossiles;

5.6.3. Que McGill retire immédiatement ses investissements du secteur des combustibles fossiles.

(Adoption en AG le 19 mars 2020)

5.7. Que l'ADELFIES encourage ses membres à participer à la semaine d'action virtuelle #ShutDownTheInternet qui a lieu du 16 au 22 mars 2020 en soutien aux Wet'suwet'en.

(Adoption en AG le 19 mars 2020)

5.8. Que l'ADELFIES se positionne contre tout projet d'exploitation et de transport de pétrole, de gaz naturel ou de gaz de schiste – en particulier ceux menés sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones des territoires touchés – et s'engage à soutenir les mobilisations étudiantes et citoyennes luttant contre les projets pétroliers ou gaziers.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

5.9. Que l'ADELFIES reconnaisse que :

5.9.1. La lutte contre la crise climatique est indissociable de la lutte contre les inégalités systémiques et les paradigmes d'exploitation capitalistes et colonialistes dans les pays du « Nord Global »;

5.9.2. Les changements climatiques et les mesures de réduction ou d'adaptation face à ceux-ci affectent de façon disproportionnée les

individus et groupes qui sont déjà marginalisés à l'échelle locale et internationale, en particulier les personnes racisées, autochtones et/ou vivant en situation de pauvreté;

5.9.3. Ces individus et groupes sont également ceux qui ont historiquement le moins contribué à la crise que nous connaissons aujourd'hui.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

5.10. Que l'ADELFIES maintienne des politiques d'achat (ex. café, thé et collations du local des cycles supérieurs) qui favorisent, dans la mesure du possible, les produits certifiés équitables et écologiques, fabriqués à partir de déchets postconsommation, réutilisables et non toxiques. Cette position s'étend aux activités financées et/ou organisées par l'Association.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

5.11. Que l'ADELFIES s'assure de toujours offrir (ou que soient toujours offertes par les établissements hôtes) des options végétariennes et végétaliennes lors de ses activités impliquant de la nourriture, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agroalimentaire.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

5.12. Que l'ADELFIES encourage et appuie les projets de ses membres soutenant la justice climatique, la mise en œuvre de pratiques durables, la transition écologique et la lutte contre le réchauffement planétaire, et participe auxdits projets.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6. Égalité des sexes et de genre, équité sociale et diversité

6.1. Que l'ADELFIES condamne publiquement les actions suivantes :

6.1.1. Les attaques militaires dans le Haut-Karabakh menées par l'Azerbaïdjan;

6.1.2. Les bombardements des zones civiles et des infrastructures dans le Nagorny-Karabakh et en Arménie;

6.1.3. La participation active de la Turquie dans ce conflit.

(Adoption en AG le 26 octobre 2020)

6.2. Que l'ADELFIES présente une motion similaire à la précédente lors du prochain Conseil général de l'AÉCSUM, prévu le 4 novembre 2020.

(Adoption en AG le 26 octobre 2020)

6.3. Que l'ADELFIES s'assure de soumettre ses revendications par écrit à la directrice du DLTC, à la doyenne de la Faculté des arts et à la principale et vice-chancelière de l'Université.

(Adoption en AG le 26 octobre 2020)

6.4. Que l'ADELFIES s'assure de soutenir publiquement le droit du Nagorny-Karabakh à l'autodétermination.

(Adoption en AG le 26 octobre 2020)

6.5. Que l'ADELFIES reconnaisse qu'historiquement et présentement, certains groupes de personnes se sont systématiquement vu refuser l'accès à l'éducation, ou la possibilité de participer pleinement à la communauté universitaire, que ce soit en tant qu'étudiant·e·s, professeur·e·s ou membres du personnel universitaire, et prenne position en faveur du redressement de ces inégalités; à titre d'exemple, les lois fédérales et provinciales reconnaissent actuellement les groupes défavorisés suivants : les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les minorités ethniques dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.6. Que l'ADELFIES dénonce tout rapport de domination ou intervention sexiste au sein de ses instances et qu'elle supporte toute initiative visant à mettre sur pied un comité ou des événements féministes au sein du DLTC et de la Faculté des arts.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.7. Que l'ADELFIES emploie l'écriture épïcène ou non sexiste (féminisation des textes) dans l'ensemble de ses communications écrites et prenne position pour que le DLTC, l'AÉCSUM et la Faculté des arts fassent de même.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.8. Que l'ADELFIES demande des professeur·e·s qu'illes incluent, dans chaque plan de cours, des guides et ressources pour intégrer l'écriture inclusive dans leurs travaux.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.9. Que l'ADELFIES reconnaisse que les produits d'hygiène menstruelle sont un besoin essentiel et s'engage à prévoir un budget pour acheter des tampons et des serviettes sanitaires accessibles gratuitement pour ses membres, dans la salle de travail des cycles supérieurs du DLTC.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.10. Que l'ADELFIES fasse pression auprès du DLTC en ce qui a trait à la diversité ethnoculturelle, sexuelle et de genre au sein des corpus enseignés par le biais de cours spécifiques ET de l'intégration au sein des cours dits « généraux » (ne pas « ghettoïser »), incluant mais ne se limitant pas à des interventions lors des réunions du comité des 2^e-3 cycles, des assemblées départementales et d'autres formes de suivi au cas par cas, lorsque la situation s'y prête.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.11. Que l'ADELFIES reconnaisse le caractère offensant de certains mots et expressions possédant une charge historique raciste, sexiste, discriminatoire ou oppressive. Que l'ADELFIES reconnaisse la nécessité de présenter ouvertement les éléments des œuvres qui témoignent de ces oppressions et les abordent avec des perspectives critiques.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.12. Que l'ADELFIES reconnaisse que les groupes concernés sont les mieux placés pour savoir ce dont ils ont besoin; en ce sens, l'association appuie les recommandations de la professeure Charmaine A. Nelson dans son rapport paru sur le site Internet *Black Canadian Studies* (www.blackcanadianstudies.com/Recommendations_and_Report.pdf) et visant différentes instances de l'Université McGill.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.13. Que l'ADELFIES prenne position contre toute forme de racisme, de xénophobie, d'islamophobie, de négrophobie et d'antisémitisme, et s'engage à soutenir les mobilisations étudiantes et citoyennes luttant contre ces oppressions.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.14. Que l'ADELFIES dénonce le profilage racial et la brutalité policière, à l'égard notamment des personnes autochtones et racisées.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.15. Que l'ADELFIES affirme sa solidarité avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits en se positionnant en défense de leurs droits ancestraux et de leur droit à l'autodétermination; en particulier, l'ADELFIES reconnaît la souveraineté de la nation Wet'suwet'en sur ses territoires.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.16. Que l'ADELFIES s'engage à effectuer une reconnaissance territoriale au début de chacune de ses réunions, assemblées et activités académiques ou sociales, et ce, en incluant *au moins une* action que les participant·e·s sont encouragé·e·s à soutenir (pétition, manifestation, levée de fonds) en solidarité avec les peuples autochtones.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

6.17. Que l'ADELFIES soutienne, au sein du DLTC et de la Faculté des arts, une meilleure représentation physique et symbolique des différents peuples autochtones dans les instances décisionnelles, le corps professoral, les cours/programmes, l'art public et la toponymie dans le but a) de refléter les réalités historiques et présentes des Premières Nations, Métis et Inuits; b) d'éduquer la communauté universitaire; et c) de développer des espaces qui facilitent le bien-être des étudiant·e·s autochtones.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

- 6.18. Que l'ADELFIES s'oppose à toutes les politiques capitalistes qui s'attaquent aux conditions de vie des classes populaires (hausses des tarifs, coupes dans les services publics, hausse de l'âge de la retraite, etc.), et s'engage à soutenir les mobilisations étudiantes et citoyennes luttant contre ces politiques.
(Adoption en AG le 4 février 2021)

7. Violences à caractère sexuel

- 7.1. Que l'ADELFIES reconnaisse que les actes de violence à caractère sexuel ne sont pas des incidents isolés et se produisent dans un contexte marqué par la culture du viol à l'intérieur comme à l'extérieur des murs du DLTC et de McGill.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

- 7.2. Que l'ADELFIES s'engage à maintenir et à compléter les structures de soutien existantes pour les victimes et les survivant·e·s (selon le terme que chaque personne préfère) de violences à caractère sexuel, et à plaider en faveur d'une augmentation des ressources et des options de soutien afin de garantir que les personnes qui subissent de telles violences aient accès à des ressources spécialisées en temps utile pour soutenir leur processus de guérison.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

- 7.3. Que l'ADELFIES diffuse en français, chaque début de session, les droits de ses membres et les ressources auxquelles illes ont accès en cas de violence à caractère sexuel.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

- 7.4. Que l'ADELFIES demande des professeur·e·s du DLTC qu'illes incluent, dans chaque plan de cours, une section détaillant la politique de McGill au sujet des violences à caractère sexuel ainsi que les ressources disponibles pour les étudiant·e·s.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

8. Langue française

- 8.1. Que l'ADELFIES ne communique – de vive voix ou par écrit – qu'en français avec les autres instances universitaires (sauf dans des cas exceptionnels) et qu'elle demande que lesdites instances lui répondent en français.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

- 8.2. Que l'ADELFIES fasse pression auprès de l'AÉCSUM afin que les communications (courriels, site Internet...) de cette dernière soient systématiquement traduites dans un français de qualité; en ce sens, l'ADELFIES appuie l'embauche, par l'AÉCSUM et sous la supervision d'une

personne maîtrisant elle-même le français, d'un·e ou plusieurs traducteur·trice·s, incluant mais ne se limitant pas à des interventions lors des réunions et assemblées générales de l'AÉCSUM.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

9. Bien-être étudiant

9.1. Que l'ADELFIÉS obtienne la certification « bronze » du programme *Lieux de travail durables* du Bureau de la durabilité (BDD) de McGill. En l'occurrence, sur le plan du bien-être étudiant, l'Association s'engage à :

9.1.1. Encourager les membres à prendre une pause repas;

9.1.2. Prendre connaissance et promouvoir auprès des membres des services de santé mentale offerts à McGill;

> Accréditation obtenue en 2018-2019

9.2. Que l'ADELFIÉS diffuse en français, chaque début de session, les services offerts aux étudiant·e·s par l'Université en matière de santé mentale et de bien-être; un rappel pourra être effectué lors des périodes propices à la détresse.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

9.3. Que l'ADELFIÉS demande des professeur·e·s du DLTC qu'elles incluent, dans chaque plan de cours, une section détaillant les services aux étudiant·e·s offerts par l'Université en matière de santé mentale et de bien-être.

(Adoption en AG le 4 février 2021)

9.4. Que l'ADELFIÉS reconnaisse ce qui suit :

9.4.1. La santé mentale est un enjeu majeur auquel font face les étudiant·e·s universitaires, en particulier aux cycles supérieurs;

9.4.2. Tou·te·s les étudiant·e·s ont le droit d'évoluer et d'étudier dans une atmosphère qui promeut et favorise une bonne santé physique et mentale;

9.4.3. Il est essentiel de bâtir un sentiment de solidarité et d'entraide entre les étudiant·e·s membres afin de favoriser le bien-être et la résilience des individus autant que de l'Association dans son ensemble.

(Adoption en AG le 4 février 2021)